

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2019136-001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 16 mai 2019

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau des Finances Locales

Arrêté portant dissolution de la régie de police municipale de la commune de Barjouville



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau des Finances Locales

Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER

Tél: 02 37 27 71 07

Mèl: marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le

16 MAI 2019

Arrête portant dissolution d'une régie de recettes d'Etat auprès d'une police municipale

- Commune de Barjouville -

La Préfète d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0342 du 16 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Berjouville;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0343 du 16 mai 2003 nommant Monsieur Didier PAPILLON en qualité de régisseur titulaire ;

Vu le courrier de la commune de Barjouville en date du 16 mars 2019 sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Barjouville est dissoute à compter de la remise de service de Monsieur Didier PAPILLON, régisseur titulaire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Barjouville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

